

Hélène BALOUP (conseillère et référente difficultés des entreprises à la CCI Gironde) :

« Les équipes sont mobilisées pour maintenir un lien avec les entreprises par le biais d'appels téléphoniques. Il faut que le Cluster maintienne le lien entre les adhérents et les entreprises de la filière. C'est très important.

1 ère problématique, c'est le chômage partiel, problème de connexion. Problème technique sur la plateforme, nous avons eu une réunion avec la Direccte ce matin. Pb de réponse aux entreprises, ne savent pas si sa demande est acceptée.

Pb des salariées qui ont peur d'être contaminés, donc discours social au cas par cas.

Pb des loyers, on parle de report. Mieux vaut un bon échéancier qu'un report car un moment il va falloir payer à la sortie de crise et si l'entreprise n'a pas anticipé et qu'elle ne peut pas payer en sortie de crise, elle sera de fait en cessation de paiement et conduite en dépôt de bilan. Il est important de maintenir une relation commerciale avec ses fournisseurs, mettre en place un échéancier si besoin...

A la sortie du confinement, la reprise va être compliquée.

Ce report marche avec l'URSSAF.

L'UIMM est sur le point de sortir un document pour préparer cette sortie de crise et préparer les entreprises dans leur production mais aussi s'il devait y avoir une autre catastrophe ou crise sanitaire.

Sur les autorisations de reprise d'activité ou de chômage partiel, sur la Nouvelle Aquitaine, nous n'avons pas eu de refus pour l'instant.

Très important il faut des écrits sur l'arrêt d'activité venant des donneurs d'ordre, cela permettra de justifier de son arrêt d'activité.

Entre clubs d'entreprises, il faut maintenir le lien entre les dirigeants. Maintenir le lien social entre les dirigeants et les employés, entre l'entreprise et les fournisseurs.

Concernant les banques, c'est la même chose, il faut la tenir informée de ce qui se passe dans l'entreprise. Il ne faut pas hésiter à les solliciter, les banques acceptent facilement le report, il faut le notifier par écrit, il y a des entreprises qui ont tellement délégué à leur expert-comptable qu'ils n'ont aucune notion de leur trésorerie. Il faut pouvoir monter la fragilité des entreprises sur les mois à venir. Il faut rassurer son banquier et lui montrer les actions mises en place par l'entreprise. Ce sera la même chose pour tous les dispositifs mis en place par la Région.

Il y a une adresse email : contact@bordeauxgironde.cci.fr et on s'engage à répondre dans la journée »

Bernard Uthurry (Vice-Président Région Nouvelle-Aquitaine) :

« Je rejoins totalement les propos d'Hélène BALOUP, il faut être au contact des entreprises et principalement les petites structures qui sont nombreuses dans votre filière nautique et navale. Je suis convaincu que la crise économique qui suivra la crise sanitaire pourra faire autant de dégâts que la crise sanitaire elle-même, sur le long terme. J'ai retenu aussi la notion de l'export spécifique à cette filière, c'est à dire des crises successives qui vont se répercuter dans le monde entier et qui vont toucher vos clients ou vos fournisseurs quand nous serons nous même sortis de cet épisode tragique. A l'heure où je vous parle la Région a engagé un plan d'urgence de 50 millions d'euros, honnêtement, je pense qu'il ne suffira pas. Il permet de gérer le fond de solidarité Etat-Région qui il me semble sera vidé en trois jours. Il a pour cible les petites entreprises de moins de 6 salariés et d'un Chiffre d'affaire de moins de 1 million d'€, il s'agit sur les chiffres d'exploitation de mars et d'avril de verser une aide mensuelle de 1500 €, c'est en comparaison des chiffres du mois de mars de l'année précédente. Ensuite la Région pourra abonder avec une aide forfaitaire de 2000 €, pour laquelle il faudra bien cibler les enjeux stratégiques et faire du cas par cas. Il faudra justifier des difficultés comme par exemple le refus de la part de la banque d'un report d'échéance...

Sur les 50 millions d'€, 20 millions sont affectés au fond d'urgence, au fond de solidarité commun. 5 millions pour les associations, sportives par exemple, tout ce qui relève de l'économie sociale et solidaire, et nous avons voté un fond de 10 millions pour absorber les prêts rebonds.

A côté de cela nous avons un fond de 15 millions d'€ pour ou des subventions ou des avances remboursables, c'est en fonction du nombre de salariés de l'entreprise, de son CA, nous travaillons avec le direction de finances Régionale et publique au quotidien pour essayer d'accélérer ces processus et faire en sorte qu'une fois que le dossier a été instruit il ne se perde pas pendant trop de temps et être réactifs parce que les entreprises qui étaient en bonne santé avant la crise sont particulièrement inquiètes sur le versement de ces subventions.

Nous maintenons également le maintien des rémunérations des stagiaires.

Pour toutes questions, nous avons mis en place un numéro de téléphone : 05 57 57 55 88 et un site internet : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/> qui est mis à jour quotidiennement. »

Eric BANEL (Directeur Interrégional de la Mer Sud Atlantique (DIRM)) :

« La Direction interrégionale de la mer, est sur deux grandes missions actuellement, la première c'est la mission régaliennne, est de s'assurer que les décisions normatives sont bien en place et dans ces décisions il y a l'interdiction de toutes les activités de loisir en mer mais également les interdictions sur l'accès aux plages, **mais en aucune façon les activités professionnelles n'ont été interdites**, et cela afin de favoriser la poursuite de l'activité économique, dans ce cadre déplacer un bateau à titre professionnel est autorisé. Il y a parfois des services municipaux ou de contrôle qui peuvent avoir des interprétations différentes. S'il y a des soucis ou des sujets particuliers, il ne faut pas hésiter à nous saisir.

Sur l'aspect accompagnement économique sur les activités du littoral, des mesures ont été faites par le gouvernement, elles ont fait l'objet de dépôt de demande. Pour prendre un exemple très concret, On a fait un point avec la Direccte ce matin, on a 8544 établissement concerné par le dépôt de chômage partiel, on a une augmentation de 400 % à peu près tous les deux jours.

Il y a un ensemble d'autres dispositifs qui ont été mis en place avec la BPI en particulier, il y a le fond de solidarité de 1500 €, il y a des facilités en matière fiscale mise en place par la direction régionale des finances publiques, mais en également en matière de charges sociales avec l'URSAFF, aujourd'hui nous sommes dans une mobilisation très forte de l'ensemble des services pour faire en sorte que les activités économiques perdurent et que les entreprises restent à flot pendant cette période difficile. »

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/application-en-mer-des-mesures-de-confinement-a1137.html>

A noter qu'un nouveau décret est venu interdire la croisière :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041768187&dateTexte=&categorieLien=id>